NUMERO C.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 14. Décembre 1802.

De NAPLES, *le 9. Novembre.*

Les trois derniers jours de la semaine passée ont été consacrés aux Fêtes pour le Mariage de notre Prince-Royal avec la Princesse *Espagnole*, *Marie Isabelle*. Elles ont commencé le Jeudi, 4. de ce mois, jour de la Fête de notre Reine & du Roi d'*Espagne*. Le soir de ce jour-là il y eut une illumination générale, qui a été répetée Vendredi & Samedi. Vendredi Leurs Majestés, ainsi que la Famille Royale, se rendirent en procession à l'Eglise Cathédrale, pour y révérer les Reliques de *St. Janvier*, Patron de la Capitale & du Royaume. Pendant tous les trois jours, l'Artillerie de nos Forts & celle de l'Escadre *Espagnole*, mouillée encore dans le Port, n'ont cessé de se faire entendre à différentes reprises. A l'occasion de ces Fêtes, le Roi a fait plusieurs Promotions; Il a nommé, entre autres, six nouveaux Chevaliers de l'Ordre de *St. Janvier*, parmi lesquels se trouve le Prince de *Hesse-Philipsthal*: Il a aussi nommé un grand nombre de Gentilshommes de la Chambre, de Majordômes, de Dames de la Cour, &c.

De FLORENCE, *le 17. Novembre.*

Les Nouvelles, reçues jusqu'à-présent de *Barcelone* sur la santé de notre Famille Royale, ont toujours été des meilleures; l'époque du retour de Leurs Majestés est toujours encore. D'après des Avis particuliers de *Barcelone*, un Chargé-d'affaires de *Naples* y étoit venu complimenter S. M. Catholique sur les nouvelles alliances de sa Maison, & avoit en même tems sollicité les bons offices du Roi près du Gouvernement *François*, pour procurer à son Maître un meilleur sort. Le nouveau Roi de *Sardaigne*, *Victor-Emmanuel*, continue à attendre sur le Continent la décision de ses intérêts. Cependant son espoir d'être indemnisé de la perte du *Piémont* se trouve non-seulement frustré jusqu'ici; mais encore la *France*, qui devoit le réaliser, paroît montrer pour cela toujours moins d'inclination. On croit en voir une nouvelle preuve dans l'éloignement récent de la Ville de *Rome* du Roi *Victor-Emmanuel*. Les préparatifs, qu'on faisoit au Palais du Duc *Césarini*, à *Genzano*, pour la réception du dit Monarque, ont été suspendus au commencement de ce mois: Le motif, qu'en donnent les Lettres de *Rome*, est que les circonstances obligeoient Sa Majesté de se retirer loin de cette Capitale: Déjà Elle a dû transférer sa résidence à 28. miles de-là, scavoir à *Velletri*, Ville de la *Campagne de Rome*. Dans l'intervalle le Roi de *Sardaigne* vient de perdre encore le Prince *Joseph-Benoît*, le plus jeune des Frères de la Famille régnante: Il est mort inopinément, le 29. Octobre, dans la Ville de *Saffari*, dont il étoit Gouverneur, & dont les Habitans, qui l'avoient beaucoup aimé, ont témoigné aussi le regretter vivement.

EXTRAIT d'une Lettre de PARME *du 4. Novembre.*

„ Après le départ de l'Archiducheſſe *Amélie*, Ducheſſe-Douairière de *Parme*, le Marquis *César Ventura*, Ministre-Plénipotentiaire du Roi d'*Etrurie*, a revendiqué, au nom de Sa Majesté, les Biens allodiaux de feu le Duc son Père: Il a dressé par écrit les prétentions de son Souverain, & a scellé cet Acte en présence de l'Administrateur *François*, de Conseiller-d'Etat *Moreau de St. Mery*. On attend une décision à ce sujet. La Ducheſſe Douairière s'est en particulier adressée à la *France* & à l'*Espagne*, pour leur recommander ses intérêts: Des Lettres de *Barcelone* donnent aujourd'hui la Nouvelle, que le Citoyen *Bournonville* y étoit arrivé de *Paris*, & qu'il se trouvoit chargé de négocier avec la Cour d'*Espagne* sur le dernier objet.

De PARME, *le 22. Novembre.*

(*Article publié à* Paris.)

„ La Ville de *Plaisance* a envoyé ici une Députation solemnelle à l'Administrateur-Général de la République *Françoise*, *Moreau de St. Mery*: Celui-ci l'a accueillie avec tous les égards & la dignité convenables, & l'a assurée, que les intentions du *Premier-Consul* étoient de rendre heureux leur Pays. L'Administrateur est dans ce moment à *Plaisance* même, où il vient de recevoir la visite de toutes les Corporations de la Ville.

„ Le Marquis *Ventura*, avec trois des principaux Magistrats actuels de *Parme*, mouloient

reprendre, pour le Roi d'*Etrurie*, la Bibliothèque & plusieurs autres objets, appartenans à l'Etat, les regardant comme Biens allodiaux du feu Duc; mais le Citoyen *Moreau de St. Méry* a prévenu cet enlèvement, qui auroit été pour notre Pays une véritable perte."

„ Les Filles du Duc défunt, qui ont fait des voeux Monastiques dans des Couvens, bâtis exprès pour elles à *Colorno*, n'ont point quitté leurs Habitations: Elles attendent les ordres de l'*Espagne*."

„ Le Duc a laissé 225. mille onces d'Argenterie, 112. livres d'or en objets travaillés, & deux Millions de Francs en Joyaux. On ne connoit pas la Somme d'argent, qui a pu être trouvée dans sa Cassette."

EXTRAIT d'une Lettre de RATISBONNE *du 28. Novembre (écrite par un François.)*

„ La *Députation* de l'*Empire* attend, au premier jour, une Note des Ministres des Puissances Médiatrices, contenant des propositions pour compléter le revenu annuel d'un Million de Florins, adjugé à l'Electeur-Archi-Chancelier. On sçait, que la *Prusse* & la *Bavière* ont fait les plus grands efforts pour réfetter en entier sur les Villes Impériales le Supplément d'entretien de l'Archi-Chancelier; & ce sera sur ces deux Etats que retomberont les 200. mille Florins de Rentes annuelles, qu'ils vouloient faire tomber sur les Villes Impériales, de concert avec le reste de la *Députation*, qui avoit été unanime pour les leur imposer. Il manque encore 350. mille Florins de revenus à trouver pour l'Archi-Chancelier: Son Ministre, Mr. d'*Albini*, en paroissoit un peu inquiet; mais on a trouvé le moyen de le rassurer."

„ On n'a encore rien de positif sur les espérances, manifestées par l'*Autriche* au sujet des indemnités du Grand-Duc de *Toscane*. Beaucoup de personnes pensent, que l'*Autriche* fera satisfaite aux dépens de la *Bavière*, qu'on forceroit à des Négociations. Le Ministre de *Prusse* paroit peu content: Mais il ne se permet aucune plainte, & s'abstient avec une prudence extrême de tout témoignage, qui, en altérant le moins du monde l'harmonie existante entre sa Cour & la *France*, ne pourroit que tourner à l'avantage de l'*Autriche*, qui ne manqueroit pas de tirer parti de ce refroidissement, s'il venoit à avoir lieu."

De RATISBONNE, *le 1. Décembre.*

La *Députation* de l'*Empire* n'a point tenu de Séance le 28. Novembre. S'étant assemblée de nouveau le 30, elle a été invitée par le Plénipotentiaire Impérial à régler divers objets indécis encore. Le Baron de *Hügel* lui a communiqué en même tems la Note, par laquelle il venoit de transmettre la veille aux Ministres Médiateurs le *Recès* du 23. Voici la teneur de cette Note.

„ *Le Sous-signé, Plénipotentiaire Impérial, a eu l'honneur de déclarer, le 26. du mois dernier, à Mrs. les Ministres des Puissances Médiatrices,* " *que S. M. Impériale,* „ *jours guidée par la plus vive sollici* „ *pour le maintien de la tranquillité p* „ *que, avoit levées les obstacles, qui entravo* „ *à Paris la marche des Négociations; qu'* „ *devoit agréer, pour servir de base à un* „ *rangement, les propositions faites pa* „ *Gouvernement François pour l'augme* „ *tion du lot d'indemnités de S. A. I.* „ *Grand-Duc de Toscane; & qu'en co* „ *quence S. M. s'attendoit à voir s'éta* „ *incessamment une intelligence amica* *Le Sous-signé a vu aussi avec plaisir, da Note postérieure de Mrs. les Ministres des sances Médiatrices, datée du 15. de ce qu'en priant la Députation de s'en rapp avec confiance aux soins de ces Puissa ils ont confirmé publiquement l'espoir de bientôt satisfaites les demandes justes & tables de S. M. Impériale. Tranquillisé cette assurance, la Députation de l'Empi cru devoir profiter du tems, qui s'écoulera qu'à la prochaine conclusion d'un arrange avec S. M. Impériale, pour réunir dan Conclusum général les Plans d'indemni transmis par Mrs. les Ministres des Puiss Médiatrices, les modifications & déterm tions plus précises qui y ont été apportées cessivement, ainsi que les différentes Ré tions particulières, auxquelles les dits ont donné lieu de sa part: La Députati soumis ensuite ce Conclusum-général au signé, en le priant d'y accéder, & de le parvenir à Mrs. les Ministres des Puiss Médiatrices. En transmettant ci-joint semble des Résolutions, prises jusqu'à c ment par la Députation, le Sous-signé qu'il est inutile d'observer, que la Comm Impériale est préalablement encore hor tat de donner son adhésion à tout leur nu. Quoique le Sous-Signé se réserve de manifester les raisons qui s'y oppose à le doux espoir, que, par le résult Négociations ouvertes à Paris, le pr obstacle, qui a existé jusqu'à ce mome tre l'adoption des Plans d'indemnités écarté, & qu'on obtiendra une répartit qui répondra aux voeux de S. M. Impér & qui, en satisfaisant les intérêts de t les Parties, suppléera au défaut de Pl pouvoirs de l'Empire, qui seroient néc res, & la mettra à portée de manifester son adhésion aux Projets d'indemnités, fa fédération pour les Puissances Médiatri l'empressement, qu'Elle a de tranquil ses Co-Etats. Jusqu'à ce que le résultat ce prochain arrangement puisse être por la connoissance de la Députation extraord re de l'Empire, le Sous-signé s'est référé faire toutes les observations possibles su Projet préalable ci-joint du Conclusum néral, qui, d'après les Résolutions même la Députation & quelques Votes émis l'avant-dernière Séance, a encore be pour être complet & conforme au Trait*

…, de diverses additions & déterminations. Sous-signé réitère, à cette occasion, toujours avec le même plaisir, l'assurance de sa haute considération &c. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 16. Frimaire (*7. Décembre.*)

„ Le *Premier-Consul* étoit venu en Ville Samedi, 13. *Frimaire*, au soir, pour la grande Parade & l'Audience du Corps-Diplomatique. L'une & l'autre ont eu lieu Dimanche. A la Parade, des Armes d'honneur ont été distribuées. L'Audience a commencé par l'entrée de Mylord *Whitworth* comme Ambassadeur de S. M. *Britannique*: Il s'étoit rendu aux *Tuileries* en grande cérémonie, dans un Carrosse du *Premier-Consul* à six chevaux, suivi de trois autres Carrosses de ce Chef-Magistrat pour la Suite de l'Ambassadeur, & enfin du Carrosse de *Gala* de ce dernier même: Présenté par le Citoyen *Talleyrand* au *Premier-Consul*, Mylord *Whitworth* remit à celui-ci ses Lettres de créance. Immédiatement après, les Lettres de recréance furent remises par *Merry*, jusqu'ici Ministre-Plénipotentiaire *Anglois*. Le Marquis de *Gallo* présenta, ensuite, ses Lettres de créance, en qualité de Ministre du Roi des *Deux-Siciles*. Après le *Président* de la République *Italienne*. Encore, le Citoyen *Ferreri* d'*Alassio* a été légitima comme Ministre-Plénipotentiaire du Gouvernement *Ligurien*. Parmi les Personnes nombreuses, présentées enfin par les Envoyés respectifs, on a remarqué 36. *Anglois*, qui accompagnoient Lord *Whitworth*: A leur tête se trouvoient les Personnes attachées à la Légation; sçavoir, le Secrétaire d'Ambassade *Talbot*; le Colonel d'Artillerie *Whitworth*, Gentilhomme d'Ambassade, Frère de l'Ambassadeur; l'Aumônier *Lodgson*; les Secrétaires *Benjafield* & *Vandevelle*, & le Médecin *Maclaurin*. Au nombre des autres présentations a été celle, faite par le Ministre-d'Etat *Italien Marescalchi*, du Citoyen *Apostoli*, Député de la République de *St. Marin*, chargé d'offrir au *Bonaparte* les hommages & une Lettre de son Gouvernement. La dernière présentation, à une seule près, a été celle, que le Baron de *Reitzenstein*, Ministre de *Bade*, faite du Comte d'*Eberstein*, titre qui cache l'un des Fils du Margrave. Après l'Audience il y a eu Cercle chez le *Premier-Consul*, au Palais des *Tuileries*. "

„ En même tems que le *Journal officiel* a donné les détails de l'Audience, dont nous venons de parler, il a annoncé l'Audience de congé, que le dernier Ministre *Ligurien*, *Fravega*, eut le 24. du mois passé de *Brumaire*. Ce Ministre, auquel le *Sénat* de *Gènes* avoit d'abord donné pour Successeur le Citoyen *J. C. Serra*, se trouve maintenant, par la démission de celui-ci, remplacé par le Citoyen *Ferreri* d'*Alassio*."

„ *Cinq p. c. conf.* 53. Fr. 30. Cent. "

De LONDRES, *le* 3. *Décembre.*

Le Comte de *Stahremberg*, qui vient reprendre le Poste d'Envoyé de la Cour de *Vienne* en *Angleterre*, est arrivé ici le 30. Novembre, en dernier lieu de *Paris*. Il n'a fait qu'un très-court séjour en *France*; mais les rapports, qu'on s'est permis à cet égard, paroissent fort incertains.

Les recherches sur la trame, dont le Colonel *Despard* avoit la principale conduite, se poursuivent, mais toujours dans le secret, & sans que les détails en transpirent dans le Public. Cependant l'on n'en ignore point la nature; & toutes les apparences indiquent, que cette Conspiration (s'il faut la nommer ainsi) est une émanation de l'ancienne *Société de Correspondance*, c'est-à-dire, une Association d'Hommes, dont le mauvais coeur ou la tête exaltée cherche dans le renversement de l'ordre établi l'amélioration de leur fortune délabrée ou la satisfaction de leurs passions ulcérées & vindicatives: Les succès, qu'un grand nombre de ces gens ont eu durant ces dernières années en *Europe*, les animent par l'exemple; & ils s'en autorisent pour tenter les entreprises les plus ennemies de l'Etat. C'est-là à-peu-près le résultat des examens, qui ont eu lieu jusqu'à-présent. Le triomphe, que le Parti Révolutionnaire a eu par l'élection de Sir *Francis Burdett* pour le Comté de *Middlesex*; la Co-alition, qui a paru se former dans cette affaire entre les *Jacobins* déclarés & ceux qui ne sont qu'Antagonistes de la Cour ou du Gouvernement; l'accueil, que ces derniers ont fait alors aux premiers; — toutes ces circonstances ont enhardi divers Membres de la *Société de Correspondance:* Le Colonel *Despard*, déjà très-ardent pour les principes Démocratiques, aigri encore par sa dernière détention, & animé par l'esprit de vengeance, s'est mis à leur tête; & de-là une trâme, qui doit avoir eu des desseins fort dangereux, puisqu'après l'examen fait hier par les Magistrats dans *Union-Hall*, où les principaux d'entre les Prisonniers avoient été conduits, six de ce nombre ont été envoyés à la Prison de *Newgate*, & huit autres à la *Prison-Neuve*, du Comté de *Surrey*, afin d'être jugés pour

le Crime de *Haute-Trahiſon*. Il eſt, parmi eux, deux Soldats, *Thomas Winterbottom & Thomas Newman*, particulièrement chargés de débaucher leurs Camarades. Quant au Colonel *Despard* lui-même, il ſera lement jugé pour *Haute-Trahiſon*, avec autres Priſonniers, par une Commiſſion ciale, qui ſera tenuë dans le Comté de *Sur*

LIBERTÉ. JUSTICE. — Au nom de la Loi.

Sur la Déclaration, qui nous a été faite par le Citoyen Heindrich Baum, *Journali* Zons, *dans le Canton de* Dormagen, " *que certaine* Gertrude Baum, *Soeur de ſon Père, ſon vivant Fermière à* Roſellen, *& décédée dans cet endroit il y a quelques années, a dél une fortune d'environ neuf cents Francs* (300. *Rixd.*,) *dont la Succeſſion compétoit à lui ſes Frères, ſçavoir* Mathias, — Hermann, — Johann, & Peter Baum; *que de ſon côté il a obtenu ſa part, comme auſſi les deux Frères* Mathias & Hermann Baum, *qu'on dit avoir mariés à* Middelbourg, *mais dont depuis longtems il n'a point eu de Nouvelles; que, qu aux autres Frères* Johann & Peter Baum, *le premier de ceux-ci eſt parti par mer il y a de-quarante ans, ſans que depuis il en ait rien appris davantage; que* Peter Baum *s'eſt vé d'abord au ſervice* Palatin, *mais l'a quitté il y a également plus de quarante ans, & auſſi donné depuis aucunes Nouvelles de lui; demandant à ces cauſes, que les Frères* Johan Peter Baum, *qu'il croit morts depuis ſi longtems, ſoient édictalement cités, & qu'en cas non-apparition, ils ſoient déclarés morts & leurs parts de la dite Succeſſion adjugés à qu'enfin dans ce cas encore les deux Frères* Mathias & Hermann Baum, *ou leurs Héritiers l times, ſoient cités de même pour comparoître & toucher la part qui leur en reviendra, intimation que ſans cela cette part lui ſera adjugée également:* " — *Nous* Théodore P zer, *Juge de Paix du Canton de* Reuſs *dans le Département de la* Roer, *citons par la Préſ les dits Citoyens* Johann, — Peter, — Mathias, & Hermann Baum, *ou leurs Héritiers l times, pour comparoître devant nous, le* 1. Nivôſe *prochain de l'an* II, *à* 10. *heures du tin, ſoit en perſonne, ſoit par des Fondés de pouvoirs à cet effet, dans notre Bureau de ciliation, à la Maiſon-Commune à* Reuſs; *ſans quoi, après l'expiration du terme fixé ſera procédé conformément aux Loix. — La préſente Citation ſera affichée à notre Bur & inſérée, juſqu'à deux fois de ſuite, dans le* Köllner Zeitung, *dans le* Beobachter, & *la* Gazette *de* Leyde. — Donné à REUSS, le 20. *Brumaire* an II. de la République *Franç*

(Signé) TH. PELTZER, Juge de Paix.

Poſſeſſion *Danoiſe* à vendre dans l'Iſle de STE. CROIX.

La belle Habitation de Sucre, dite Beeſton-Hill, *ſera vendue dans le courant du de Mars prochain, au Caffé dit* Garraways Coffee-Houſe, *à* Londres, *à moins que les priétaires ne trouvent à en diſpoſer avantageuſement avant cette époque. Cette Habitati ſituée dans la partie la plus agréable & ſaine de l'Iſle, à un mile & demi* Anglois *de* E End, *qui en eſt la Capitale: Elle contient* 150. *Acres ou* 40. *Arpens d'excellente ter culture, tant en Plantation de Cannes à Sucre, qu'en Jardin Potager; elle eſt occupé* 93. Nègres *de toute claſſe, avec un bon aſſortiment de Bétail & tous les Uſtenſiles & I riaux néceſſaires pour la cultiver avec grand avantage: Elle contient en outre une e lente Demeure, un Moulin-à-vent, une Sucrière avec deux aſſortimens de Chaudi Greniers pour égouter les Sucres, Réſervoir pour les Mélaſſes, Caves pour le Rum, Alembics, Ecuries, Remiſe & autres places détachées, le tout en bon état.*

Conditions de la Vente.

L'Acquéreur prendra poſſeſſion au 1. *Août* 1803. *Il payera* 10. *pour-cent comptant* 10. *pour-cent lorsqu'on lui en cédera la poſſeſſion; le ſurplus ſe ſoldera en quatre payem annuels, qui ſe feront au* 1. *Mars de chaque année, avec les intérêts reſpectifs à raiſon* 6. *pour-cent par an; il donnera en outre un cautionnement dans* Londres, *pour les p mens à faire comme ci-deſſus. Ceux qui déſireront faire cette Acquiſition, pourront dreſſer à Mr.* J. A. VAN DER MERSCH, *Négociant à* LONDRES, *de qui ils pourr obtenir toutes les informations, qu'ils jugeront néceſſaires.*

Comme il a plû au Souverain Arbitre de nos jours de retirer très-ſubitement de ce M de notre très-chère & très-honorée Mère, Dame ANNE-BARBE-ELISABETH ST MAN, *Veuve de Mr.* Jean-Guillaume Koenen, *nous rempliſſons le triſte devoir d'en fa part par la Préſente à nos Parens & Connoiſſances, en les priant de ne point renouve notre douleur par des Lettres de condoléance.*

AMSTERDAM, ce 5. Décembre 1802.

(Signé) MARIE-ALETTE COENEN, *Veuve* J. W. Winter.
HENRI-JACOB COENEN.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO C.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 14. Décembre 1802.

DE RATISBONNE, *le 4. Décembre.* Les Ministres Médiateurs ont remis hier au Baron d'*Albini* une nouvelle Note pour la *Députation*. Ils y annoncent à cette Assemblée la réception du *Recès* des mains du Plénipotentiaire Impérial: Cet Acte est représenté par eux comme fixant dès-à-présent d'une manière invariable l'arrangement des Indemnités. Par rapport au défaut de l'adhésion de l'Empereur, ils ajoutent, qu'on peut être assuré de plus en plus, que les Puissances Médiatrices ne négligeront rien pour y remédier: En attendant, la *Députation* est exhortée à terminer sans délai le peu d'objets, qui sont encore à régler. — Le Baron de *Hügel*, en notifiant le 30. Novembre à la *Députation* l'expédition du *Recès* aux Ministres Médiateurs, a appellé en particulier l'attention des Subdélégués sur la fixation ultérieure des chemins de-halage & du *Thalweg* du *Rhin*. — Au reste, le Plan d'indemnité, dont la sanction est toujours discutée à *Paris* entre l'*Autriche* & la *France*, & qu'il s'agit même encore à *Ratisbonne* de compléter; ce Plan se trouve déjà mis à exécution dans tout l'*Empire* depuis ces deux dernières semaines, par l'entrée successive des Etats *Allemands* dans la possession Civile, dans le Gouvernement & la jouissance des Pays d'indemnité. La règle à cet égard ne laisse pas cependant d'avoir une exception remarquable, en ce que l'Electeur de *Bavière* se trouve toujours exclus de *Passau* par les Troupes *Autrichiennes*. — Parmi les divers intérêts, recommandés successivement aux soins de la *Députation*, ceux des *Juifs* de l'*Allemagne* ont été plaidés près d'elle, vers la fin du mois dernier, par Mr. *Grund*, Conseiller-de-Cour de l'Evêque de *Strasbourg*, & Avocat de l'Agence du Prince-Evêque de *Ratisbonne* & du Prince de *la Tour & Taxis*. La *Députation* ne se jugera probablement pas compétente pour traiter cet objet; mais il pourroit être remis sur le tapis à la Diète-générale. Le Mémoire, présenté par Mr. *Grund*, finit ainsi.

"*Le Sous-signé, Plénipotentiaire des* Juifs *de l'*Allemagne, *se voit engagé par ces beaux exemples de lumières Nationales, ainsi que par le caractère d'équité propre à la Nation* Germanique, *& par l'humanité qui distingue les travaux de la* Députation *de l'*Empire, *de présenter, à la barre de cette auguste Représentation Nationale, les voeux justes & les demandes respectueuses d'une classe d'Hommes pour la plûpart opprimés, tendant à ce que la* Députation de l'Empire *veuille supprimer les distinctions odieuses, sous lesquelles les* Juifs *de l'*Allemagne *gémissent encore par-tout, ouvrir les barrières qui séparent leurs Habitations de celles des autres Hommes, les dégager des chaînes qui nuisent à leur population, à leur Commerce & à leur industrie, & les rendre dignes de l'honneur de faire un Corps avec la Nation* Germanique, *en leur accordant le droit de* Citoyens passifs. *Que la* Députation *de l'*Empire *termine ses travaux glorieux, en méritant bien de l'Humanité par le rétablissement des* Juifs *dans les droits de l'Homme & du Citoyen, ou qu'elle fasse au moins des représentations pressantes à S. M. Impériale & à l'*Empire *en faveur de leur demande respectueuse. L'Humanité aura alors à se réjouir d'une nouvelle victoire, & elle inscrira ce trait brillant de la grandeur Nationale dans les Fastes de l'Histoire, à la gloire immortelle de la Nation* Germanique. "

De PARIS, *le* 18. Frimaire (9. *Décembre.*) On avoit cru ces jours passés, que les Députés *Helvétiques* alloient tous être présentés incessamment au *Premier-Consul*. Leur présentation solemnelle au Chef-Magistrat n'a cependant pas eu lieu jusqu'à-présent, comme aussi leur réunion en Assemblée paroît tarder. On garde le secret sur les Conférences préparatoires, qui se tiennent sur les affaires de *Suisse*; à ces Conférences doit présider principalement le Citoyen *Hauterive*, Chef de Division du Ministère des Relations-Extérieures. Les Négociations, que le Citoyen *Talleyrand* même poursuit avec l'Ambassadeur Impérial, sont toujours très-actives. Ces Négociations semblent avoir occasionné aussi de nouveau des communications très-fréquentes avec le Cabinet de *Berlin*. L'Ambassadeur *Batave*, *Schimmelpenninck*, en se rendant dernièrement à *Calais* par *Amiens*, y a été beaucoup accueilli dans cette dernière Ville, où il assista au Congrès de Paix.

Suivant des rapports particuliers, l'Armement de *Toulon* a mis à la voile par un tems favorable: On le dit approvisionné pour quatre mois, & les Troupes d'embarquement être fortes de 3000. Hommes d'Infanterie d'élite, outre un Corps d'Artillerie: Sa destination est restée inconnue. On ajoute, qu'immédiatement après le départ de cette petite Escadre, il a été donné de nouveaux ordres pour équiper quelques autres Bâti-

mens de guerre. — Les Fonds *François* inclinent toujours à la baisse, de sorte que les *Cinq pour-cent Consolidés* sont tombés, à la dernière Bourse, jusqu'à 52. Francs & quarts. Relativement aux conditions du payement des Rentes viagères, dont les Propriétaires demeurent dans l'Etranger, il a plû au Gouvernement de faire quelques nouvelles dispositions, qui intéressent essentiellement ces Créanciers nombreux, & que nous croyons en conséquence devoir faire connoître en détail ci-dessous.

SAINT-CLOUD, le 9. *Frimaire* an 11. (30. Novembre 1802.)

„ *Les* Consuls *de la République, sur le Rapport du Conseiller-d'Etat, Directeur-Général de la liquidation: Considérant, que les dispositions de la Loi du 23.* Floréal *an 2, en ce qui les s'appliquent à la délivrance de Certificats de vie des Créanciers viagers, étrangers ou domiciliés en Pays étrangers, occasionnent des difficultés insurmontables pour ces Créanciers & des entraves auxquelles l'état actuel des choses permet de remédier: Le Conseil-d'Etat entendu, arrêtent.* "

ART. I. Les Créanciers de Rentes, viagers, étrangers ou domiciliés en Pays étrangers ou ceux domiciliés en *France*, qui jouissent sur des Têtes étrangères, feront admis à fournir des Certificats de vie, délivrés par les Ambassadeurs, Chargés-d'affaires ou Résidens de la République *Françoise*, en présence de quatre Témoins domiciliés, connus d'eux, qui certifieront l'individualité des Créanciers. Ces Certificats seront légalisés à *Paris* par le Ministre des Relations-Extérieures.

II. Si le Domicile du Rentier ou de la Tête, sur laquelle il jouït, se trouve éloigné de plus de cinq *Myriamètres* (dix lieuës anciennes) de la Résidence d'aucun Agent *François*, le Certificat pourra être délivré par les principaux Magistrats du lieu de son Domicile, en faisant mention dans le corps de l'Acte de la distance de plus de dix lieuës d'aucun Agent *François*. Ce Certificat sera légalisé par l'Agent *François* à la Résidence la plus prochaine, & la Signature de cet Agent sera légalisée de la même manière qu'il a été désigné ci-dessus.

III. Ces Certificats seront rédigés conformément aux Modèles, annexés au présent Arrêté.

IV. Les Ministres des Finances, du Trésor public & des Relations-Extérieures, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté, qui sera inséré au *Bulletin des Loix*. *Le* Premier-Consul (*Signé*) BONAPARTE.

MODÈLE No. I. — Certificat de vie, délivré par un Ambassadeur, Chargé-d'affaires ou Agent de la République *Françoise* en Pays étranger.

„ *Nous (mettre les noms & qualités, & la Ville de la résidence) certifions à tous qu'il appartiendra, que le Citoyen (les noms & Domicile du Créancier,) qui nous a déclaré être le . . . . . & être le Propriétaire d'une Rente (si c'est sur une Tête, sur laquelle on jouït, désigner) viagère de . . . . . , duë par la République* Françoise, *est vivant pour s'être présenté devant nous, attesté de (les noms, prénoms des quatre Témoins,) tous quatre domiciliés en cette Ville & de nous connus; lesquels nous ont attesté connoître parfaitement le Réclamant, & qu'il est tel qu'il se qualifie.* "

„ *Pourquoi nous avons délivré le présent Certificat, que nous avons signé & fait signer, en notre présence, du Réclamant & des quatre Témoins. (Si le Réclamant ne sçait signer, ou en est empêché pour cause légitime, le mentionner.)* "

„ *Nota.* Mettre en marge, à côté du dernier alinéa ci-dessus, le Sceau de l'Autorité, qui délivrera ce Certificat. Ce Certificat sera légalisé à *Paris* par le Ministre des Relations-Extérieures.

MODÈLE No. II. — Autre Certificat, délivré par les Magistrats du Domicile du Créancier ou de la Tête, sur laquelle il jouït, éloigné de plus de 5. *Myriamètres* (10. lieuës anciennes) de la Résidence de l'Agent *François*.

„ *Nous (énoncer les noms, prénoms & qualités des Certifians) certifions, d'après la demande de (noms & prénoms du Réclamant,) domicilié en cette Ville, distante de plus de 5. Myriamètres (10. lieuës anciennes) de celle de . . . . . , Résidence la plus proche d'un Agent de la République* Françoise; *que le dit . . . . . , qui nous a déclaré être né le . . . . . & être Propriétaire d'une Rente viagère, duë par la République* Françoise, *est vivant pour s'être présenté devant nous.* "

„ *Nous certifions, de plus, connoître le dit . . . . . comme Habitant de cette Ville; pourquoi nous lui avons délivré le présent Certificat, qu'il a signé avec nous.* "

„ *Nota.* Dans le cas où ce Certificat ne seroit délivré que par un seul Magistrat, il requerra la présence de quatre Témoins. Mettre en marge, à côté du dernier alinéa du Certificat, le Sceau de l'Autorité, qui l'aura délivré. Ce Certificat doit être envoyé par les Magistrats, qui l'ont délivré, à l'Ambassadeur de la République *Françoise*, ou au Résident le plus proche, pour être légalisé: Il ne sera remis au Réclamant qu'après cette formalité. La Signature de l'Ambassadeur sera légalisée comme pour le précédent Certificat. "

EXTRAIT des Nouvelles publiques de BRUXELLES *du* 16. Frimaire (7. *Décembre*.)

„ Des Lettres de *Paris* continuënt à assurer, que le Voyage du *Premier-Consul* dans la ci-devant *Belgique* s'effectuëra dans le courant du mois de Janvier prochain, „ &

rès avoir visité principalement les Villes de *Bruxelles*, *Anvers* & *Gand*, après avoir fait nspection & donné les ordres nécessaires pour l'ouverture d'un Canal entre *Charleroy* *Bruxelles*, afin de joindre la *Sambre* à l'*Escaut*, le *Premier-Consul* se rendra directeent à *Mayence*. L'on ajoute à ces détails, que le Ministre de la Guerre se réunira à *onaparte* sur les bords du *Rhin*, pour y examiner le terrein, destiné à une Ligne Miliire à élever sur la rive gauche du Fleuve, entre *Frankenthal* & les Frontières de la épublique *Batave*. "

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *des 7. & 10. Décembre.*

" Le 3. de ce mois, le Chancelier de l'Echiquier a fait, dans la Chambre des *Communes*, une Motion pour mettre en circulation cinq Millions St. en Billets d'Echiquier, nonçant, que dans la huitaine il en feroit une autre, pour émettre encore quatre Milons des mêmes Billets, assignables pour remboursement sur le produit croissant du Fonds nsolidé, promettant de faire en même tems devant la Chambre l'exposé de la situation s Finances du Royaume, pour autant qu'il étoit possible de l'achever jusqu'à cette oque. Dans la même Séance le Général *Gascoigne* présenta la Requête, qu'il avoit noncée précédemment, signée par deux-cents des Négocians & Armateurs les plus nsidérables de la Ville de *Liverpool*, pour se plaindre du préjudice, que causoit à la avigation le Droit du Tonnage, & pour en demander la suppression. Le Général *Tarton*, Membre pour *Liverpool*, convint, que plusieurs des Signataires étoient reconnus our des Commerçans très-notables de ce Port; & en conséquence il seconda la Moion, que la Requête fût remise sur table & renvoyée ensuite à l'examen d'un Committé. Le Premier-Ministre y consentit d'autant plus promtement, que le Général *Gascoigne* éclara, que les plaintes, contenuës dans la Requête, étoient générales dans toute la *rande-Brétagne*, & que bientôt l'exemple de *Liverpool* seroit suivi par plusieurs aues Villes Commerçantes. "

" Le 9. il y a eu de nouveau dans les *Communes* une discussion très-intéressante sur la uation de la *Grande-Brétagne*, relativement aux affaires du Continent: Ce fut encore *Thomas Grenville*, qui la provoqua, à l'occasion du Rapport, qui fut fait, de la part du Committé de Subside, sur les Estimations pour l'entretien de l'Armée de terre. Mr. *Thomas Grenville*, en desavouant hautement & avec fermeté le reproche, qu'on lui avoit fait, de viser à rentrer avec sa Famille dans les Places Ministérielles, n'en insista que plus fortement sur le retour de Mr. *Pitt* au timon du Gouvernement. C'étoit, selon lui, pour ainsi dire, le seul Homme, qui pût mettre des entraves à l'*ambition démesurée* (ce fut son expression) de *Bonaparte*, qui ne gouvernoit pas seulement la *France* avec un pouvoir absolu, mais la plus grande partie de l'*Europe*: Mr. *Thomas Grenville* n'épargna rien pour tracer avec les couleurs les plus vives l'*état d'abjection servile*, où l'*Europe* entière étoit abaissée aux piés du *Premier-Consul* &c. Non-seulement le Secrétaire-d'Etat Lord *Hawkesbury* & le Premier-Ministre lui répondirent avec quelque étenduë, mais encore Mr. *Fox*, qui déjà avoit traité le même sujet dans son Discours, à la Séance d'ouverture, le 23. Novembre, à-peu-près dans le sens que voici. "

" Discutant les diverses raisons, qui avoient été alléguées, pour prouver les suites préjudiciables ou dangereuses de la Paix avec la *France*, Mr. *Fox* en vint à l'assertion, qui avoit été mise en avant, que les Manufactures *Britanniques* en avoient souffert. Sans contredire le fait, dont néanmoins il croyoit qu'on n'étoit nullement sûr, il espéroit, " qu'à tous les anciens motifs de faire la Guerre, l'on n'ajouteroit pas celui du décroissement des Manufactures, comme si la Guerre étoit nécessaire pour les faire fleurir. Jamais, j'en suis sûr (dit-il,) telle ne sera l'opinion de cette Chambre. " — Enfin il en vint à l'état général des affaires de l'*Europe*, qui faisoit l'objection principale contre le ton pacifique de l'Adresse: Il partagea ceux, qui la censuroient, en deux classes: La première consistoit en ceux, qui avoient toujours considéré les Préliminaires de la Paix & le Traité Définitif avec la République *Françoise* comme des Négociations blâmables, & qui ne pensoient pas autrement aujourd'hui qu'ils n'avoient pensé alors. " " Ceux-là, dit-il, peuvent croire, qu'ils ont raison de vouloir violer une Paix, qu'ils ont desapprouvée dans son principe; ils peuvent dire, *j'essayerai de rompre cette Paix; je tâcherai de rallumer la Guerre, que je n'aurois pas terminée*. Leurs opinions présentes ne sont pas différentes de celles qu'ils ont euës toujours; & je me contenterai de leur répondre, que, quoique je n'approuve pas la manière, dont la Guerre a été terminée, il vaut mieux nous soumettre aux conditions, que nous avons obtenuës, que de risquer les suites d'une nouvelle rupture. Et, à cet égard, je ne sçaurois oublier *l'approbation générale*, donnée à la Paix, dont nous jouissons

„ non-seulement par le Parlement, mais universellement dans toutes les parties du Ro-
„ me. Quant à ceux, qui ont été alors parmi les approbateurs de la Paix, & qui se plaig-
„ à-présent du Système pacifique du Gouvernement, je ne sçaurois m'empêcher de leur
„ mander, quel est donc le motif, qui les rend mécontens d'une Paix, qu'ils approuv-
„ alors? Que s'est-il donc passé depuis la conclusion du Traité, qui justifie leur désir d-
„ rompre? Je ne sçaurois concevoir, sur quel principe légitime? Il est évident, que
„ nous allons renouveller la Guerre avec la *France*, il n'y a pas d'autre moyen de le f-
„ avec quelque fruit, que de reprendre toutes les Places, que nous venons de restituer:
„ seroit nous rendre odieux & ridicules: Ce seroit placer le Gouvernement dans une p-
„ tion, qui devroit le faire accuser de folie. Je conviens, malgré ce qui s'est passé dur-
„ le cours de l'année, qu'il pourroit y avoir des raisons de rompre une Paix, conclue il y
„ peu de tems: Et, quelque désir que j'aie de la conserver, jamais je ne lui sacrifierai
„ droits, ni même un vrai point d'honneur: Mais il faut au moins, que le fait soit évi-
„ & prouvé: Et encore, quand même la conservation de notre honneur National, le pr-
„ cipe de la défense de soi-même, nous porteroient avec justice à renouveller la Gu-
„ re, il pourroit cependant y avoir des considérations majeures, qui dussent nous
„ détourner: J'en appelle à l'opinion générale: Elle s'accorde, j'en suis persuadé, à ju-
„ que jamais il n'y eut d'époque moins favorable pour nous à la reprise de la Guerre, d'a-
„ des motifs de convenance, que ne le sont les circonstances présentes. Quoi donc?
„ *France* doit-elle toujours être considérée comme notre Rivale? Devons-nous être ce-
„ nellement des Nations, qui n'ont que l'apparence de vivre en Paix ensemble, mais q-
„ sont sans cesse dans un état de jalousie, approchant de l'hostilité? A Dieu ne plaise! Il
„ est, qui nous accusent de timidité, prétendant que nous ne devons point souffrir, que
„ Marine de la *France* soit jamais en état de se mesurer avec la nôtre. Comment l'imagi-
„ tion de quelqu'un a-t-elle pu se rembrunir au point de croire, que ce soit aujourd'hui
„ cas? Qu'il jette les yeux sur le tableau comparatif de l'état actuel de la Marine *Franç-*
„ & de celle de la *Grande-Bretagne*: Toute crainte cessera; & l'on conviendra, que ce n-
„ pas le moment de s'inquiéter à cet égard. — Au reste je ne veux pas prononcer sur
„ taines actes particuliers du Gouvernement *François*. Je ne parle que de ce qui paroit
„ son objet général; &, à mon avis, cet objet général ne semble être que de faire rev-
„ son Commerce, d'améliorer son Système Commercial & Manufacturier, & d'imiter
„ effet les moyens, qui ont élevé notre Pays au faîte, où il se trouve à-présent. M-
„ dans l'une & l'autre de ces branches d'industrie Nationale, nous avons si fort pris le
„ vants, que nous n'avons aucun sujet de nous alarmer de cette rivalité." — Après
sidération de ces intérêts domestiques, Mr. *Fox* traita plus amplement ceux de la *Gran-*
Bretagne dans la position actuelle des affaires, relativement à l'Etranger: (*Et nous tâch-*
rons de donner quelque idée de cette partie de son Discours l'Ordinaire prochain.)"

„ Nous apprenons de *la Haye*, en date du 27. Novembre, que notre Envoyé près la
République *Batave*, Mr. *Liston*, y a ouvert une Négociation pour la conclusion d'un
Traité de Commerce, qu'on se flatte de pouvoir établir sur un pié avantageux pour les
deux Pays. *Ann. conf. à* 3. *p. c.* pour l'ouverture à 68. & trois quarts."

EXTRAIT d'une Lettre de LA HAYE *du* 11. *Décembre.*

„ Le Général *François*, *Montrichard*, ci-devant Commandant en chef des Troupes
de la Nation en *Helvétie*, vient d'arriver en cette Résidence. Il doit prendre le Com-
mandement de la Division Auxiliaire *Françoise*, qui jusqu'à-présent se trouve au servic-
Batave. Il paroit encore être chargé de la surveillance des préparatifs, que les *Franç-*
font dans ce Pays pour leur Expédition de la *Louisiane*. Le Chef de cette Expédition
le Général *Victor*, n'a pas rejoint encore les Troupes & Employés, rassemblés pour
Voyage; mais on l'attend bientôt. — Des Lettres du *Cap de Bonne-Espérance* du
Août nous apprennent l'heureuse arrivée dans cette Colonie de plusieurs de nos Bâ-
mens de guerre & Transports, sortis pour cette destination ou pour *Batavia*. Les
mêmes Lettres annoncent, que dans trois jours le *Cap* alloit être solemnellement resti-
tué par le Gouverneur *Anglois* aux Commandans *Bataves*."

„ Le bruit s'accrédite, qu'un des principaux Ministres du Gouvernement de cet-
République veut échanger le Poste, qu'il occupe, contre une mission dans l'Etranger.
Cependant la manière dont ce Ministre remplit la Place, qu'il veut résigner, les serv-
ces que, sans acception de Parti, il ne cesse de rendre à ses Compatriotes, & la con-
fiance qu'il inspire au dehors, font désirer aux Amis de la Patrie les plus respectables,
qu'il écoute son amour pour son Pays au-dessus de toutes autres considérations.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*